[Text]

department, and solved it, it would be a waste of our time to get into that area.

• 1220

My last question is, how much concern should we have, as a committee, for the extent of the co-operation you are getting from departments? And what can we do about it?

Mr. Macdonell: The first question as to the judgment's being subjective: I think, Mr. Chairman, Mr. Desmarais is right up to this point, and that is why there was some emphasis on criteria. In the area in which we used to work—and still do work, incidentally—in attest procedures there are a lot of criteria that are generally acceptable accounting principles, a standard to work in. In the new areas those do not exist. We are establishing them, we are establishing these criteria; we are going over them very carefully with the auditee to be sure that they look sensible, reasonable. It is really the reasonable-man approach. Once these have been agreed to you begin to remove this subjective judgment from the audit. So I think we have some reasonable assurance that in the long run, when it is finally reported to Parliament, it will not be just a subjective judgment.

The second point you raised is on program effectiveness. I would like to emphasize that we stay out of the political arena totally. We do not get into trying to evaluate the effectiveness of a program. That, we think, is not our job. It is not what the act tells us to do. What we do do, where a program is evaluable at all—and we have to concede that some are not evaluable, because the objective of government is so different from that of the private sector—and we have discovered very few programs in which some part is not evaluable, what our job is is to find out if it is evaluable, is it being evaluated? Are the procedures to evaluate it in place? Is it being reported? Are those procedures satisfactory? That is as far as we go, but even that we think is valuable to Parliament. Past that, the actual effectiveness, we think, is a job for Parliament, probably the Opposition.

The third question, Mr. Desmarais, was the . . .

Mr. Desmarais: Our concern with the co-operation you get from departments.

Mr. Macdonell: I think I can answer that quickly by saying that we have had excellent co-operation in this approach, certainly for the six years that I have been here. We take a lot of pains. On everything that is going to Parliament the department knows in advance what we are going to say; they have their opportunity to reply as to what they are going to do about it, they may disagree with us. That gives the Public Accounts Committee the chance to see both sides of the question. They can decide on the principal exception what they want to do. In other words, if a procedure has been recommended, it has been agreed to by a department, we may still report it because of material matter. The Public Accounts Committee could merely request a written up-date to see how it is getting along. But if there is a major disagreement, they

[Translation]

me, si vous en discutez avec le ministère et le réglez, nous perdrons notre temps à l'étudier.

Finalement, dans quelle mesure le Comité devrait-il se préoccuper de la collaboration que vous obtenez des ministères? Que pouvons-nous faire à cet égard?

M. Macdonell: Pour ce qui est de la subjectivité du jugement exercé, M. Desmarais a tout à fait raison, et c'est pourquoi nous soulignons l'importance des critères. Dans notre ancien champ d'activité, qui demeure, soit dit en passant, les procédures d'attestation, il existe beaucoup de critères qui sont des principes de comptabilité reconnus. Toutefois, dans le secteur que nous abordons, ils n'existent pas. Nous sommes en train de créer ces critères. Nous les étudions très attentivement, de concert avec les organismes devant faire l'objet des vérifications, pour nous assurer qu'ils sont sensés et raisonnables. Une fois qu'on aura convenu de ces critères, la vérification ne sera plus soumise à un jugement subjectif. Il y a donc lieu de croire qu'en fin de compte, le rapport final présenté au Parlement sera dénué de toute subjectivité.

Vous avez ensuite posé une question au sujet de l'efficacité des programmes. Je tiens à souligner que nous ne nous préoccupons aucunement de l'aspect politique. Nous ne nous occupons pas d'évaluer l'efficacité d'un programme. Ce n'est pas là notre tâche, à mon avis, ce n'est pas l'intention de la loi. Nous sommes plutôt chargés de vérifier si le programme est évalué, s'il est possible de l'évaluer, et nous devons admettre que certains ne peuvent l'être, car l'objectif du gouvernement est tout à fait différent de celui du secteur privé. Toutefois, rares sont les programmes dont une partie au moins ne peut pas être évalués. Nous vérifions si les procédures permettant d'évaluer sont en place. Si des rapports fidèles sont présentés. Si les procédures sont satisfaisantes. Nous n'allons pas plus loin, mais cela nous semble quand même des renseignements utiles pour le Parlement. Quant à l'efficacité réelle des programmes, c'est la responsibilité du Parlement, probablement de l'opposition.

Troisièmement, monsieur Desmarais, vous avez posé une question . . .

M. Desmarais: Au sujet de la collaboration que vous obtenez des ministères.

M. Macdonell: Je puis dire tout de suite que nous avons reçu une excellente collaboration à cet égard, du moins pendant les six années de mon mandat. Nous y accordons beaucoup d'attention. Les ministères sont renseignés d'avance sur tout ce que nous allons présenter au Parlement. Ils ont l'occasion de répondre quant à ce qu'ils ont l'intention de faire; il se peut qu'ils ne soient pas d'accord avec nous. Ainsi, le Comité des comptes publics a l'occasion d'envisager les deux aspects de la question. Ils peuvent décider de ce qu'ils veulent faire. Autrement dit, si une procédure a été recommandée et qu'elle a été acceptée par un ministère, il se peut que nous fassions rapport quand même pour d'autres considérations. Le Comité des comptes publics pourrait simplement demander une mise à jour écrite pour vérifier l'évolution de la situation. Toutefois,